

**2021 DAJ 08** : Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur une œuvre artistique réalisée par Monsieur Frédéric Calmets, alias Fred Calmets, au profit de la Ville de Paris

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

À la demande de la Ville de Paris, Monsieur Frédéric Calmets a créé une œuvre artistique sur la façade du 84 rue Didot (14<sup>ème</sup> arrondissement).

Cette œuvre est destinée à être exploitée largement par la Ville de Paris et ses partenaires et leurs images pourront être publiées sur les sites Internet de la Ville, ainsi que les comptes de réseaux sociaux (Twitter, Facebook et Instagram) de la Ville de Paris et de la Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement, ou encore les magazines municipaux.

Afin de permettre à la Ville de Paris d'exploiter largement la création, Monsieur Frédéric Calmets, a accepté de céder ses droits patrimoniaux sur son œuvre pour la durée légale des droits d'auteur, à titre non exclusif et à des fins non commerciales.

C'est l'objet du contrat de cession de droits d'auteur conclu à titre gratuit.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver le contrat de cession de droits d'auteur établi entre la Ville de Paris et Monsieur Frédéric Calmets, et m'autoriser à le signer.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris.